

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

43046

Objet

Remboursement à M. TOURNIER du coût avancé pour la construction d'une canalisation d'eaux usées allée Raguideau.

TE DE CONVOCATION

14 mars 1973

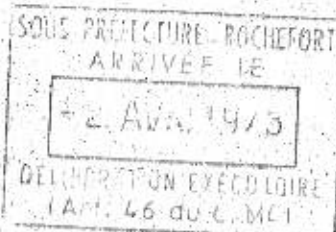
DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf mars à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, NAULYN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BILLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose que, à la suite d'un échange de correspondance entre la Municipalité et M. TOURNIER Jean, demeurant 4 bis allée Raguideau, celui-ci acceptait de prendre à sa charge le coût de la construction sous la voie publique de l'allée Raguideau d'une canalisation de desserte des immeubles riverains avec recardement boulevard Champlain.

Le coût de cet ouvrage s'élevait à 3.342,42 Fr.

Par lettre du 23 Novembre 1970, référence SO 1871 ST/MM 756 M. le Premier Adjoint délégué donnait son accord et acceptait que la Ville rembourse à l'intéressé l'avance ainsi consentie dans un délai de trois ans.

M. Jean TOURNIER, par lettre en date du 20 Février 1973, sollicite le remboursement de cette avance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de rembourser à M. Jean TOURNIER, demeurant 4 bis, Allée Raguideau, la somme de TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE DEUX FRANCS, QUARANTE DEUX CENTIMES (3.342,42 F) représentant le coût d'une canalisation d'eaux usées établie sous la voie publique de l'allée Raguideau et raccordée au Bd Champlain, dont l'avance avait été faite par M. TOURNIER avec l'accord de la Municipalité.

.../...

- d'imputer la dépense ci-dessus à l'article 2364 du Budget
annexe de l'assainissement de l'exercice en cours.

Fait et Délibéré à ROYAN, le 19 MARS 1973

Ont signé au Registre MM. les membres
présents.

Pour Extrait Conforme
P. le Maire,
L'Adjoint Délégué,

